



MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

TE AVEA NO TAHITI.

MATANITI 24. — N° 25.



IMPÉRIE DU GOUVERNEMENT

Mahina pac 18 tenua 1875.

PRIX DES ANNONCES (au comptant):
Les 10 premières pages 25.
Au-delà de 20 lignes 25.
Les 10 dernières pages et plus au taux de 10 centimes la page.

PRIX DE L'ABONNEMENT (souscrit à l'avance):
Un an 25.
Six mois 15.
Trois mois 10.
Un numéro 10 centimes.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Résolutions. — Avise ministériel. — Décret du ministre. — Le nouveau cabinet. — Décret du ministre. — Allocution du nouveau Président de l'Assemblée. — Bulletin télégraphique. — Le passage de Venus à l'île Campbell. — Document commercial. — Houveau de port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Par ordre de M. le Commandant en chef de l'expédition militaire, déplacée en date du 15 juillet 1875, l'île de Taravonni à Pare est nommée mutuel à pied du district de Mataiea, à compter du 15 juillet 1875, en remplacement de Vehi, déclenché.

Par ordre de M. le Commandant en chef de l'expédition militaire, déplacée en date du 17 juillet 1875, M^r Bernaud, inspecteur du district de Teahupoo, est révoqué de ses fonctions à compter du 1^{er} juillet, pour inconduite habuelle et scandaleuse.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

La clôture de l'Exercice 1874 est fixée au 20 juillet courant pour les mandatements et au 30 dudit mois pour les paiements, au compte du service.

L'administration invite les créanciers de ce service à présenter leurs titres en temps utile. Les modatifs sont payés au 30 juillet 1875 seront annulés, et leur résolution sur l'Exercice courant n'a lieu qu'après la réclamation des intéressés.

Mairie de Papete.

L'officier de l'état civil centralisé à Papete, chargé de recevoir les actes de naissance, mariage et décès des indigènes des districts de Puna, Faau, Arue, Mahina, rappelle du nouveau aux intéressés de ces localités qu'ils doivent toujours se munir des cartes d'état civil des personnes denommées dans divers actes.

Faiture de la présentation de ces cartes, et pour éviter des erreurs, l'officier de l'état civil ne pourra recevoir leurs déclarations.

Papete, le 15 juillet 1875.

M. BONNET.

Ponts et Chaussées.

MM. les habitants de Papete qui désirent soumissionner pour la fourniture de 50 réverbères et de 50 poutres pour l'éclairage de la ville de Papete, sont invités à se présenter à la direction des ponts et chaussées pour y prendre connaissance du cahier des charges déposé à la gérance des travaux.

Les soumissions seront reçues au secrétariat de l'ordonnateur jusqu'au vendredi 28 juillet inclus, à 10 heures, et l'ouverture en sera faite dans l'après-midi, à 2 heures, en présence des intéressés, par l'ordonnateur, assisté du directeur des ponts et chaussées.

Un cahier des charges est déposé à la gérance des ponts et chaussées.

MM. les habitants de Papete qui désirent soumissionner pour l'entreprise concernant l'enlèvement des ordures dans les rues de la ville, du 15 juillet 1875 au 31 décembre 1876, sont priés d'adresser leurs offres exécutives au secrétariat de l'ordonnateur.

Les plus seront reçus jusqu'au lundi 28 juillet inclus, à 10 heures, et l'ouverture en sera faite dans l'après-midi, à 2 heures, en présence des intéressés, par l'ordonnateur, assisté du directeur des ponts et chaussées.

Le cahier des charges relatif à cette entreprise est tenu, au bureau des ponts et chaussées, à la disposition du public.

3-2

Service des Contributions.

ATIS

L'absence d'un grand nombre de contribuables des districts où il doivent contribuer aux travaux d'entretien des routes, met le service des ponts et chaussées dans l'impossibilité d'exécuter le dernier paragraphe de l'article 43 de l'arrêté du 10 décembre 1874.

L'administration rappelle aux prestataires dont il s'agit, qu'ils sont tenus de prévenir, dans le plus bref délai, M. le directeur des ponts et chaussées, s'ils devaient s'acquitter en argent. Faut-il par eux de faire cette déclaration, ils seront considérés comme ayant fait pour ce mode de paiement et ne seront pas admis à se libérer autrement de la prestation des routes pour l'année 1875. 3-3

PARAFA FAATIA.

No te moe i ma o itabu paceti rabu tatau sofia i te mau matanebas ci eretra ratou rave stobs i te mau ohape te faananeheba ras i te perunu, e o mao i te rato i te mau ohape ratou e te perunu te haanasa i te tubas hahopaka o te irava 45 o te fanae ras o te 10 no items 1874.

Te fuaite fashobu atu nei te hanu i te fuaite haaopaka eni te rava i tama nua ohape i te rava i tama nua ohape i te fuaite haaopaka eni te rato i te moni, ei mono i tama ohape ra, e fuaite olot ros mai la te restira i tama nua ohape pururu e te araturu e tiahi. E mea e mea, eita tama ratou i fuaite mai, e paratu i tama nua ohape ratou i te rato i te moni i te rato i te moni i te rato i tebabi raevi e a'e, o ho i te ohape, no te mataphi 1875.

PARTIE NON OFFICIELLE

Arrivée du courrier.

Le Nautilus, arrivé le dimanche 13, et le Mirama le mercredi soir 16 juillet, ont apporté chacun une partie de la correspondance manuscrite. Un et l'autre, sur leur route, relâché à Tiao-hae, Nukabiva.

FRANCE.

Le nouveau cabinet.

Le Journal officiel a publié une série de décrets, en date du 10 mars, constituant ainsi qu'il suit le nouveau ministère :

1. — M. Buffet, président de l'Assemblée nationale, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. le général de Chabaud-Latour, dont la démission a été acceptée.

2. — M. Dubois, général d'armes, l'Amiral Dubois, est nommé capitaine de vaisseau et ministre de la justice, en remplacement de M. Taillandier, dont la démission a été acceptée.

3. — M. le deux Décats, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre des affaires étrangères.

4. — M. Léon Say, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Mathieu-Bodet, dont la démission a été acceptée.

5. — M. le général de Casy, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre de la guerre et des colonies.

6. — M. le comte-aîné marquis de Montignac, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre de la marine et des pêches.

7. — M. Wallon, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des sciences, en remplacement de M. de Montebello, dont la démission a été acceptée.

8. — M. Caillaux, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre des travaux publics.

9. — M. le vicomte de Meaux, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre du travail et du commerce, en remplacement de M. Guérin, dont la démission a été acceptée.

Le premier de ces décrets est contre-signé par l'ancien vice-président du conseil, M. Buffet.

Déclaration du ministère.

Depuis le samedi du 12 mars de l'Assemblée nationale, M. Buffet, ministre de l'intérieur, vice-président du conseil, a donné lecture de la déclaration suivante :

Messieurs,

Le nouveau ministère, investi de la confiance de M. le maréchal président de la République, ne sera pas capable de remplir la tâche qu'il a acceptée si nous trouvons dans l'Assemblée nationale l'appui d'une majorité approuvant sa politique.

Il nous paraît donc de vous faire connaître cette politique. Très naturellement conservatrice, elle sera dénuée de tout caractère de provocation comme de faiblesse. Cette déclaration, qui ne sera dénuée par aucun de nos ministres, pourra être rapportée au débat qui aura lieu dans l'Assemblée nationale, lorsque les débats consécutifs aux séances de l'Assemblée nationale et les conséquences que l'on attendra de ce vote n'auront jeté quelques indiscrétions dans l'opinion publique et nous devrons l'assurer, certaines inquiétudes dans des esprits qu'il importe de rassurer.

Il faut, avec tout, détruire l'ignorance et faire pénétrer dans chaque commune de France cette conviction que la population honnête, paisible, laborieuse, attachée à l'ordre par ses sentiments et par ses intérêts, à la gouver-

spéciale son côté, et qu'elle peut compter sur nous pour la protéger contre les attaques des passions subversives. Les députés ont été chargés de faire tout ce qui leur sera nécessaire pour remplir cette tâche, nous n'en doutons pas, avec une énergie et une détermination sans précédent. Nous avons été informés que nous avons traversé et qui peut compter sur votre soutien et appui.

La question de l'organisation des pouvoirs publics est demandée à la séance ouverte, elle a divisé les hommes du parlement d'accord sur la nécessité d'offrir à l'Assemblée un moyen de l'organiser. Cettes questions résolues, la division qu'elle avait créée doit disparaître.

Ceux qui ont trouvé dans cette organisation des pouvoirs publics une sécurité pour l'ordre public, et ceux qui veulent prouver, par leur adhésion à la souveraineté politique-capitale de sauver le pays, que l'œuvre de choses actuel n'est point incompatible avec la sécurité publique.

Quant à ceux qui crient voilà! résolue différemment la question constitutionnelle, il faut pour eux faire ce qu'ils veulent faire aux autres pour déterminer les principes d'ordre et de conservation sociale.

C'est donc avec confiance que nous renouvelons l'appel patriotique adressé par M. le président de la République aux hommes modérés de tous les partis, et c'est avec une grande confiance que nous nous réunissons.

Nous avons été très heureux aux deux constitutions que l'Assemblée a adoptées l'obéissance et le respect de nos droits; nous avons la ferme volonté de les défendre contre toute menée farouche, mais, si nécessaire, nous ne manquerons pas de faire usage de l'autorité militaire.

En France, on entend parler de destructions dans les villes et dans les industries; elles sont fréquentes, et on craint que ces destructions aient été causées par le feu ou par l'explosion de magasins d'armes.

Il est à craindre que ces destructions soient le résultat de l'hostilité des hommes qui se manifestent par toutes sortes de révoltes.

Bien loin d'affirmer que le gouvernement ait l'esprit de suspicion le plus vaste d'un concours nécessaire et purificateur, en l'envoyant, des dirigeants que les efforts de toute administration doivent tendre à effacer. Cet esprit, fermement et conciencieusement, nous l'avons trouvé bonne chose sous nos traits; aujourd'hui, c'est la seule qui convienne à la situation réelle de nos malheurs.

Qui pourrait penser que ce soit le moment de nous déchirer entre nous et de donner au spectacle de nos dissensions intérieures? Ne serait-ce pas pour nous déshonorer, mais le devoir d'assurer à la paix et à la sécurité de l'Etat?

Dès lors cette considération supreme, toute hésitation, il nous la semblera de moins, doit cesser.

Le gouvernement a l'intention de voter immédiatement des modifications aux lois qui régissent spécialement la presse. Il invite, également, l'Assemblée à voter dans l'esprit des hommes les plus modérés l'usage légitime de la libre discussion.

Tout que cette loi n'aura pas été votée, le gouvernement va toutefois voter une loi temporaire qui limitera l'état de siège dans un certain nombre de départements. Nous demandons aussi le mariage, pour la période déterminée, de la législation actuelle en ce qui concerne la nomination des maires, qui seront pris d'ailleurs, autant que possible, dans le sein des concours.

Si l'Assemblée nationale ne partage pas les vues que nous avons eu l'honneur de lui exposer sur la direction que nous nous proposons de donner à la politique du gouvernement, nous lui demanderons de le temporiser immédiatement, et nous ne négoierons pas l'échéance que ce refus de concours nous imposera.

Allotissement du nouveau président de l'Assemblée.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, du parti de l'Assemblée nationale, par 418 voix sur 465, a été nommé et promu à l'allocation suivante en prenant possession du fauteuil :

(M. le duc d'Audiffret-Pasquier, à l'attention : Messieurs, c'est avec une profonde émotion que je vous renvoie de l'Assemblée nationale que vous m'avez fait et auquel je m'aurais jamais osé présenter.)

En montant au fauteuil, il y trouve les traditions de fermeté, d'importance, laissées par mes deux prédécesseurs, et il les suit pour me servir la cause que vous me faites temporairement. (Très bien.)

Je désespérais cependant de remplir dignement la tâche qui m'est imposée, si je ne savais que vous seriez l'plus est plus jamais nécessaire d'autoriser l'ensemble de vos décrets par le conseil et la dignité de vos signatures. (Très bien.)

C'est à ce gouvernement du pays, par lui-même, à ce régime parlementaire si souvent calamiteux que, dans le passé, le France a été des jours prospères et glorieux, succédant à de cruelles catastrophes. (Vive et générale salut.) C'est grâce à lui que depuis quelques mois, il a sauvé les plus durs éprouvements que l'Assemblée ait subis; c'est à lui que, par vos récentes décisions, vous avez confié l'avenir. (Mouvement.)

Vous n'avez pas oublié ce que peut coûter à un pays l'abandon de ses libertés politiques... (Applaudissements à gauche et au centre); ce sera l'honneur de cette Assemblée de les avoir relevées et respectées. (Très bien! très bien!)

Vous voudrez, Messieurs, par votre modération, les rendre chaque jour plus chères aux peuples. Faites-nous-lui que la plus sûre garante de l'ordre et de la sécurité, à la fois, est la liberté. (Bravos et applaudissements à gauche et au centre gauches.)

Il sera tout plus cher auvrons et mes convictions. Ne doutez pas de mon dévouement absolu pour assurer la défense. (Très bien! très bien! et applaudissements prolongés.)

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches émanant de Courrier de San Francisco.)

FRANCE.

Paris, 14 mai. — L'Assemblée nationale s'est réunie aujourd'hui; rien d'important n'a été passé.

Paris, 12 mai. — Dans l'Assemblée aujourd'hui, un membre a présenté une résolution dénonçant les contestations faites par le gouvernement contre les jugements transmémoriaux pour le transport des milles. Il a demandé l'urgence, qui a été votée par l'Assemblée. Il a été déclaré de la part de l'administration des postes que le gouvernement viendrait bientôt cette question.

Paris, 13 mai. — Une résolution a été adoptée aujourd'hui à l'Assemblée qu'il n'y aurait pas d'élections de députés jusqu'à dix séances générales. Cette décision laisse vacants plusieurs sièges.

Paris, 13 mai. — Le ministre des Finances a déclaré que l'Assemblée devait dégrader les rapports entre les pouvoirs publics. Le Sénat et la Chambre des députés se rencontreront annuellement au mois de janvier pour une session de cinq mois au moins. Le Président et les ministres peuvent communiquer avec les Chambres par voie de message. Les Chambres sont obligées de revenir sur une décision adoptée si le Président en fait la demande. Le Président et les ministres peuvent être mis en accusation seulement par la Chambre des députés. Les juges par le Sénat. Les juges peuvent également être mis en accusation par les députés du Sénat. Les élections pour les sénateurs seront ordonnées par décret, qui doit être rendu six mois avant le jour où ces élections devront avoir lieu. Une demande a été faite par le ministre pour que ces lois

souvent renvoyées à la commission des trente. La gauche s'y est opposée, et lorsque l'Assemblée a été réunie, M. Barthélemy a annoncé que la commission des trente démissionnait ses fonctions. M. Labeyrie, membre de cette commission, a déclaré que cette démission n'avait pas le droit de parler au nom de la commission tout entière. M. d'Andiffret-Pasquier a déclaré que cette démission n'avait pas de précédent; la commission doit d'abord se réunir et discuter le sujet, et ceux de ses membres qui veulent démissionner doivent faire des tentatives au président de l'Assemblée. M. Dufaure a annoncé que le rejet de sa demande ne serait pas considéré comme une question de cabinet.

RELOGUE.

Bruxelles, 14 mai. — A la suite des représentants aujourd'hui, le ministre des affaires étrangères a reçu la réponse du gouvernement belge à la note allemande du 15 février. Il est néanmoins que la Belgique ait refusé de prendre en considération les demandes de l'Allemagne. La question de remplir les obligations d'empêcher les habitants d'un pays de troubler la paix des voisins n'a pas d'application à la Belgique, seule, mais à tous les Etats qui ont pour devoir de conserver la paix générale. La Belgique, un petit état, n'a pas de force suffisante pour empêcher les habitants d'un pays voisin d'entrer dans les terrains de l'autre. Pour remédier au défaut des lois pénales, il étudiera celles de la Belgique, en tenant compte des coutumes, des traditions et des libertés du pays, avec le plus sincère désir de coopérer au maintien des bons relations. La Belgique est résolue à remplir les devoirs d'un Etat neutre et à cultiver l'amitié de l'Allemagne. Le ministre, après avoir lu la note, a déclaré que l'enquête sur l'affaire Duchesne a été arrêtée; il a terminé en faisant appel au patriotisme de tous les partis.

ALLEMAGNE.

Berlin, 23 avril. — Les autorités ont notifié aux seigneurs Ursulines qui n'étaient pas natives d'Allemagne d'avoir à quitter le pays dans deux mois.

Berlin, 24 avril. — Le gouvernement allemand a adressé une circulaire à diverses puissances européennes par laquelle il renonce à son projet de régulariser la position du Pape dans une conférence internationale.

Berlin, 28 avril. — Des procédures ont été commencées par le gouvernement prussien pour destituer le prince évêque de Breslau, pour violation des lois ecclésiastiques.

Berlin, 29 avril. — Le ministre de l'instruction publique a présenté à la Chambre le projet de loi qui supprime les ordres religieux, défend aux congrégations de recevoir de nouveaux membres et exige la fermeture de tout couvent ou monastère dans un délai de six mois après la promulgation de cette loi. Une exception particulière est faite en faveur des corps religieux qui pratiquent l'enseignement et qui soignent les malades, mais ils seront continuellement soumis à une inspection immédiate. Les propriétés des couvents ne seront pas confisquées, mais elles seront immédiatement administrées par l'Etat.

Londres, 6 mai. — Une dépêche de Berlin au *Times* dit qu'un ouvrier mécanicien, habitant dans les faubourgs de Berlin, a été arrêté au moment où il était rédacteur de la demeure du prince Bismarck. Un pétillant chargé a été trouvé dans sa poche. Il a été placé provisoirement dans la prison de Berlin.

Berlin, 9 mai. — Le *Prediger* considère comme non satisfaisante la régence de la Belgique à la dernière note allemande et croit que l'Allemagne est placée dans une position telle qu'il est impossible de laisser l'affaire en cet état. — Les poursuites contre le prince archevêque de Breslau accusé de violation des lois ecclésiastiques, sont terminées par sa révocation, et il a été reconduit jusqu'à la frontière de la Bohême.

Berlin, 9 mai. — Le *Prediger* écrit que, dans la Bavière, la loi pour la suppression des ordres religieux a été lue une seconde fois sans accompagnement, et la loi donnant aux Vieux Catholiques romains une partie de la propriété de l'Eglise catholique romaine a passé en troisième lecture par 202 voix contre 78. Le prince impérial est revenu ici. Des instructions ont été envoyées aux autorités provinciales de Prusse pour regarder comme une offense tombant sous le coup de la loi les susceptions pour les prêtres soumis à des peines légales.

Berlin, 10 mai. — Le cœur est arrivé aujourd'hui et a été reposé à la gare par l'empereur et sa famille et les généraux de Moltke, Manteuffel et beaucoup d'autres personnes. L'entreveille des deux empereurs a été très cordiale. Une immense foule était réunie à la gare et remplissait l'air de ses applaudissements. La ville est décorée de drapeaux. — Le cœur, accompagné du prince von Bortkewitsch, a rendu visite au prince de Bismarck, et le prince de Bismarck qui y a des raisons de faire pour l'empereur, a exprimé son admiration pour le caractère et l'existence de Bismarck et du Dr. Falck, ministre des affaires ecclésiastiques, et que trois personnes, dont les noms sont déjà connus, étaient chargées de mettre le complot à exécution. — La loi supprimant les ordres religieux a passé aujourd'hui en troisième lecture dans la Chambre basse.

Berlin, 11 mai. — La *Presse protestante* et la *Gazette de la Bourse* disent que la police a arrêté le principal suspect, qui n'a pas fait pour l'assassinat de l'archevêque Falck. Ce suspect, qui est le prisonnier est un parent de l'archevêque Ledochowski, tandis que la *Presse protestante*, qui appartient à la famille du prédecesseur de l'archevêque. Les deux journaux affirment que le complot comprend également l'assassinat de l'empereur. — Les évêques catholiques romains de Prusse ont résolu de dissoudre les ordres religieux tolérés par l'Etat, ne voulant pas être soumis au contrôle du gouvernement.

Berlin, 12 mai. — Le Dr. Götsche et son fils ont eu une longue audience au sujet de l'assassinat. — La *Gazette d'Allemagne* nous donne l'assurance que les relations de l'Allemagne et de la France n'ont, à aucune époque depuis la guerre, été plus amicales et plus satisfaisantes qu'aujourd'hui. — La *Correspondance protestante*, journal semi-officiel, déclare que l'Allemagne détruit la paix et peut compter sur une alliance avec une puissance voisine pour réprimer toute ambition étrangère qui sera menée de la part de l'Angleterre. — Une forte de femmes catholiques mariées à Vieux Catholiques à Kolberg et à Silesie, déclarent qu'elles ne permettront pas à leurs enfants de devenir des Vieux Catholiques. La troupe est venue à Berlin et a défilé aux portes des rues. Il y a eu cinq arrestations.

Berlin, 13 mai. — Bismarck dévoué énergiquement à toute responsabilité au sujet des rapports communiqués, et il a donné l'ass-

Vendredi 18 juin 1875.

Ministère de l'Intérieur
surfaces empêtrées que l'Allemagne n'avait jamais rencontrées dans la Belgique.

Bordighera, 5 mai. — L'Allemagne fait chez les diverses sociétés catholiques du Briançonnais la tentative de Kultusmaria a été terminée. L'opposition populaire a fourni des accusations contre les directeurs et le succès se brouilla commença.

Bordighera, 6 mai. — Les empêtrages emprisonnés à Rosen et dans les villes voisines déclaraient leur libération.

Bordighera, 7 mai. — Les croix catholiques romaines de Prusse, qui avait adoré le mois dernier à l'empereur une pétition à laquelle les ministres d'Etat a répondu, ont répugné que rejette la décision du concile du Vatican équivaudrait à un abandon du catholicisme, et qu'ils sont convaincus que le Saint-Siège ne ferait jamais d'opposition d'agir conformément aux décisions sages du gouvernement de l'Etat.

ITALIE.

Rome, 3 mai. — Les représentants des Etats appartenant à l'Union possédaient ratifié le traité aujourd'hui. La France a signé, approuvant l'Assemblée.

Rome, 4 mai. — Le Paix est de nouveau entre les mains des médecins.

Rome, 9 mai. — Dans la Chambre des députés, Minghetti a déclaré que les relations de l'Italie avec l'Allemagne étaient toujours excellentes. Une proposition approuvant la politique du gouvernement en matière ecclésiale a été adoptée par 319 voix contre 149.

Rome, 14 mai. — Le Sénat a voté une donation nationale à Garibaldi.

Rome, 16 mai. — La Foce de la Vérité a été suspendue pour avoir publié l'adresse du Paix aux peuples allemands.

ESPAGNE.

Madrid, 4 mai. — Le roi Alphonse a reçu le nonce du Pape aujourd'hui ; il lui a dit qu'il connaissait tous les devoirs de reconnaissance et d'affection qu'il devait au Saint-Père et qu'il les remplit tous.

Londres, 11 mai. — Le Post publie une dépêche du général carliste Aguirre adossée aux cartes de la Navarre et des provinces basques, leur disant de tourner vers l'ouest. Il déclare que les événements de ces deux dernières semaines montrent l'incapacité de Don Carlos, qui a été vaincu droit à la couronne devant Dieu et devant les hommes. Aguirre est excessivement populaire et on croit fermement que son entrée en Espagne amènera de grandes défections chez les carlistes.

Madrid, 16 mai. — Les carlistes ont attaqué Pamplona hier et ont jeté quelques bombes dans la ville. Ils ont été repoussés.

Londres, 16 mai. — Madrid a fait la demande formelle de la restauration de l'autorité ecclésiale sur l'Espagne, et que le gouvernement a répondre qu'il était résolu à maintenir la liberté de l'Eglise.

Barcelone, 18 mai. — Les forces du gouvernement ont gagné une importante victoire à Montcada. Ils ont pris les formidables positions des carlistes sur cette montagne, avec une perte de 93 hommes tués ou blessés.

New York, 7 mai. — Le Morning Post de Londres écrit : « La Chine a engagé le général confédéré Ripley pour construire de grands ouvrages pour la défense des côtes et des principales rivières. »

Londres, 7 mai. — Le comte d'Harcourt, actuellement ambassadeur à Vienne, a été nommé ambassadeur à Londres, en remplacement de Sir John Lubbock.

Londres, 12 mai. — Le gouvernement russe a signé avec le Japon une convention en vertu de laquelle la partie japonaise de l'île de Saghalien est cédée à la Russie.

Paris, 14 mai. — M. Jean Lemoine a été nommé membre de l'Académie française.

Le passage de la planète Vénus.

LE CAMPBELL.

Une correspondance d'Otago (Nouvelle-Zélande) en date du 2 janvier, nous donne des détails sur les traversées faites par la Vire, commandée par M. Jacquemart, capitaine de frégate, entre Port Chalmers et l'Ile Campbell, sur le séjour de la Vire dans cette île et sur les résultats, si malheureusement décevants, tirés de l'application des travaux de la mission scientifique dirigée par M. Babinet de la Grys, ingénieur hydrographique, et chargé d'observer dans cette partie de l'océan Pacifique sud le passage de Vénus sur le soleil.

Partie de Port-Chalmers le 16 novembre 1874, la Vire fit route dans le sud en tenant compte des courants et des vents généraux de l'est qui existent dans ces parages. Trois jours après, le 19, l'Campbell était en vue, et à 4 h. 1/2 du matin, la Vire y rentra sans difficultés. L'après-midi, la veillée dernière, dans la baie de la Perseverance, au sud du mont Norman, après une traversée depuis huit heures et sans incidents.

L'état sanitaire de la mission était bon ; l'établissement avait bien supporté les coups de vent qui avait régné pendant l'absence du bâtiment ; toutes les installations étaient terminées, le matériel d'observation, un compas et deux d'astrolabes étaient en place, et l'ensemble fonctionnait beaucoup plus doucement que celle de l'année dernière à pareille époque, et les coups de vent de N.-O. ou S.-O., si fréquents en 1873, étaient remplacés par de petites brises du N.-E. ou Nord, amenées de la pluie et des brumes intenses.

Le 22 novembre, la Vire reçut un des plus forts coups de vent du S. E. au N.-E. qui aboutit en ressentis à Campbell ; elle chassa sur trois ancre malgré le bonne tenue du fond, et il fallut alerter les feux dans la crainte de que les chaînes cassent dans les rafales lorsque l'angle de tirage atteindrait 90°. Au bout de deux heures le vent cessé, le bâtiment se trouvait à moins de cent mètres de la pointe Est de l'île Tucker, et dut aussitôt changer de mouillage. A terre ce mauvais temps avait occasionné quelques dégâts ; deux des cabanes d'observation avaient été renversées et l'armature des coupoles des cases aux lunettes équatoriales avait été faussée. Ces avaries, promptement réparées, furent d'ailleurs les seules que l'établissement eut à supporter.

Le vent restait toujours fixé au nord ; le ciel était presque constamment couvert et les observations devaient très-difficiles. Cependant, le jour avant l'époque du passage, le soleil se montra radieux ; le même état de choses ayant continué le jour suivant, tout le monde avait l'espoir de voir l'observation réussie. Mais le lendemain, à peu près à l'heure de la nouvelle lune, une brume intense s'étendit sur toute l'île, le ciel devint noir et l'obscurité partit du phénomène, sans être dissipée par la fin de la lune équatoriale, qui fut très-élevée. A bord de la Vire on put pendant quelques instants voir le disque de Vénus dans l'intérieur de celui du soleil, à une distance d'un diamètre et demi du bord de droite ; l'on n'avait malheureusement aucun moyen de prendre des mesures et à torte on n'eut même pas cette légère éclaircie.

A partir du lendemain, les corvées et les embarquements de la Vire procéderont à l'évacuation du matériel de l'établissement. Cette opération ne fut interrompue qu'un jour pour être arrêté par un fort vent de N.-E. et se termine le 27 décembre, jour où la Vire quitta l'île Campbell après trois heures du soir, avec toute la mission, pour se rendre à Otago.

Bis que la pointe N.-E. de l'île fut dépassée, la Vire rencontrera des vents de la partie de l'ouest à l'O.-N.-O. ; cet état de choses dura pendant la plus grande partie de la traversée qui se fit à la voile, au plus près des goélettes, avec une vitesse moyenne de 5 nœuds et sans grande fatigue pour le marin. Par ailleurs, le courant a porté à 1 h. 1/2 et d'autre fois continue, et le 29 notamment, les vitesses moyennes donnaient 8-9 milles de courant onct. A mesure que le bâtiment remontait dans le nord, les vents hulaient le N.-O. ; le temps s'embellissait, mais il restait toujours couvert dans le sud, où devait encore régner une forte brise, à en juger par la grande houle qui faisait sentir. A 5 h. 1/2 de la fin de la pointe Nugget fut aperçue, et à 7 h. 1/2 la Vire atteignit l'île de Stewart. Elle revenait de l'île Campbell et, comme on peut dire, n'avait que peu souffert des effets calorifiques de la grosse mer, toujours si redoutable dans ces parages. Cela est d'autant plus remarquable que la corvette anglaise la Blanche n'a jamais revenue sans avaries de plusieurs voyages qu'elle a faits à Campbell ; elle a dû même, après sa dernière traversée, rester trois mois au basin pour s'y réparer.

En somme, la Vire a montré dans cette campagne des qualités très-remarquables, et sa machine, qui n'a pas été très-souvent, n'a éprouvé aucune fatigue.

(Mémoires de la flotte.)

MOUVEMENT COMMERCIAL.

Du 10 au 18 juin 1875.

NAVIRES ESTÉNÉS.

10 juin.—Grec. Indépendance, de 92 ton., de Corfou, ven. de Koukou avec escale à Corfou. A bord 100 hommes, chargés et consignataires : 5.000 kilos sacre, 500 kilos sucre, 500 kilos sucre, 500 kilos sucre et canistre.

10 juin.—Grec. Byzantion, de 99 ton., cap. F. Sotiriadis, ven. de Haliakmon avec escale à Corfou. A bord 100 hommes, chargés et consignataires : 5.000 kilos sacre, 500 kilos sucre, 500 kilos sucre, 500 kilos sucre et canistre.

10 juin.—Grec. Panthaea, de 55 ton., cap. J. K. Papazoglou, ven. de Patras avec escale à Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

10 juin.—Grec. Euphrates, de 700 ton., cap. G. T. Vassilakis, ven. de Patras avec escale à Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

12 juin.—Grec. Hornet, de 25 ton., cap. J. Modis, ven. de Bozca avec escale à Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

14 juin.—Grec. Whitey Brown, de 17 ton., cap. rayon, ven. de Bizerte sans escale. M. M. Sturt et C. arriérages, 500 kilos sacre, 500 kilos sucre, 500 kilos sucre et canistre.

14 juin.—Bri.-gal. Nautilus, de 11 ton., cap. McLean, ven. de San Francisco avec escale aux îles Marquises. Turner, Clarendon et Co. charge et consignataires : —.

15 juin.—Bri.-gal. Monarch, de 120 ton., cap. J. Smith, ven. de Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

15 juin.—Bri.-gal. Wasp, de 100 ton., cap. J. Smith, ven. de Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

15 juin.—Bri.-gal. Nautilus, de 11 ton., cap. McLean, ven. de San Francisco avec escale aux îles Marquises. Turner, Clarendon et Co. charge et consignataires : —.

15 juin.—Bri.-gal. Monarch, de 120 ton., cap. J. Smith, ven. de Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

15 juin.—Bri.-gal. Wasp, de 100 ton., cap. J. Smith, ven. de Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

15 juin.—Bri.-gal. Nautilus, de 11 ton., cap. McLean, ven. de San Francisco avec escale aux îles Marquises. Turner, Clarendon et Co. charge et consignataires : —.

15 juin.—Bri.-gal. Wasp, de 100 ton., cap. J. Smith, ven. de Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

15 juin.—Bri.-gal. Nautilus, de 11 ton., cap. McLean, ven. de San Francisco avec escale aux îles Marquises. Turner, Clarendon et Co. charge et consignataires : —.

15 juin.—Bri.-gal. Wasp, de 100 ton., cap. J. Smith, ven. de Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

15 juin.—Bri.-gal. Nautilus, de 11 ton., cap. McLean, ven. de San Francisco avec escale aux îles Marquises. Turner, Clarendon et Co. charge et consignataires : —.

15 juin.—Bri.-gal. Wasp, de 100 ton., cap. J. Smith, ven. de Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

15 juin.—Bri.-gal. Nautilus, de 11 ton., cap. McLean, ven. de San Francisco avec escale aux îles Marquises. Turner, Clarendon et Co. charge et consignataires : —.

15 juin.—Bri.-gal. Wasp, de 100 ton., cap. J. Smith, ven. de Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

15 juin.—Bri.-gal. Nautilus, de 11 ton., cap. McLean, ven. de San Francisco avec escale aux îles Marquises. Turner, Clarendon et Co. charge et consignataires : —.

15 juin.—Bri.-gal. Wasp, de 100 ton., cap. J. Smith, ven. de Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

15 juin.—Bri.-gal. Nautilus, de 11 ton., cap. McLean, ven. de San Francisco avec escale aux îles Marquises. Turner, Clarendon et Co. charge et consignataires : —.

15 juin.—Bri.-gal. Wasp, de 100 ton., cap. J. Smith, ven. de Corfou. A bord 100 hommes, chargés et canistre.

15 juin.—Grec. Goliath, de 80 ton., cap. Turner, ven. de Mendosia. Turner, Chapman et C. armures et consignataires : 153 mètres cubes bois de construction, 30 sacs blé, 50 sacs orge ; le capitaine chargé.

